

Peter Tschudi, Bernhard Stricker

## Le Conseil des Etats en quête d'une troisième voie entre l'initiative et le contreprojet du Conseil fédéral

Le Parlement, ou plus précisément le Conseil des Etats en tant que premier Conseil, s'est penché pour la première fois sur l'initiative «Oui à la médecine de famille» le 4 juin 2012. Les intervenants ont pu fonder leurs arguments sur le travail préalable de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats CSSS-CE qui, sous la direction de la conseillère aux Etats Christine Egerszegi, s'était acquittée de cette tâche avec beaucoup de sérieux, notamment en consultant les représentants du comité d'initiative.

La CSSS-CE a recommandé au Conseil des Etats de rejeter aussi bien l'initiative que le contreprojet du Conseil fédéral et de présenter son propre contreprojet direct. Le 4 juin, le Conseil des Etats a décidé à l'unanimité (par 40 voix contre 0) de suivre l'avis de sa commission. Afin de signaler aux auteurs de l'initiative qu'il est sensible à leurs préoccupations, le Conseil des Etats projette par ailleurs d'adopter une motion portant sur des dispositions visant à soutenir la médecine de famille à court et à moyen terme. Cette motion chargera alors le Conseil fédéral de prendre différentes mesures pour renforcer la position de la médecine de famille en tant qu'élément essentiel des soins de premier recours.

### Comment les auteurs de l'initiative doivent-ils interpréter ce résultat?

1. Le comité de l'initiative «Oui à la médecine de famille» et l'Association des médecins de famille et de l'enfance Suisse relèvent avec satisfaction que le Conseil des Etats, après avoir reconnu le bien-fondé des objectifs de l'initiative, fait de sérieux efforts pour améliorer rapidement et de façon durable la situation de la médecine de famille en Suisse (le lecteur intéressé par les débats sur l'initiative peut en lire le procès-verbal à l'adresse [http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4904/381983/f\\_s\\_4904\\_381983\\_381998.htm](http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4904/381983/f_s_4904_381983_381998.htm)).
2. Le Conseil des Etats rejette aussi bien le contreprojet du Conseil fédéral que l'initiative – et ceci, notons-le bien, en développant une argumentation proche de celle du comité d'initiative.
3. Le contreprojet direct de la CSSS-CE représente une solution de compromis; il reprend certaines dispositions essentielles de l'initiative et en abandonne d'autres (par exemple l'attribution prioritaire aux médecins de famille de la fonction de guichet d'accueil). De manière générale, le contreprojet de la CSSS-CE est plus proche de l'initiative que celui du Conseil fédéral.
4. Outre sa contribution à la recherche d'une solution, un grand avantage du contreprojet de la CSSS-CE est de prolonger d'une année, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2013, le délai de traitement de l'initiative populaire, et de permettre ainsi d'élaborer plus avant le plan directeur.

### Plan directeur sur la médecine de premier recours et soins de santé primaires

Afin d'aller dans le sens des revendications qui ne sont pas contestées dans l'initiative, la CSSS-CE et le Conseiller fédéral Alain Berset s'en tiennent en première ligne aux mesures concrètes à court et à moyen terme. Ils préconisent un plan directeur à niveau législatif et réglementaire, impliquant toutes les institutions touchant à la médecine de famille, plus particulièrement la Conférence des directeurs et directrices cantonaux de la santé CDS.

Les revendications contenues dans l'initiative sont en voie d'élaboration sous la direction de l'OFSP au sein des trois groupes de travail suivants:

- 1 Loi sur les professions médicales (LPMéd);
- 2 formation et recherche;
- 3 financement et soins.

Avec le soutien actif des médecins de famille, ce plan directeur est déjà en route. Les trois groupes de travail n'ont pas avancé au même rythme. Les deux groupes «formation et recherche» et «LPMéd» ont progressé avec une rapidité réjouissante, tandis que le groupe de travail «financement et soins» est retardé par les sujets touchant principalement à la neutralité des coûts, au TARMED et à la liste des analyses. Le comité d'initiative et Médecins de famille Suisse sont d'avis que l'amélioration de la situation financière des médecins de famille ne peut pas aller sans augmentation des coûts.

Pour le moment, l'élaboration du plan directeur sera poursuivie jusqu'en mars 2013. La décision du comité sur le retrait de l'initiative dépendra de l'évolution des travaux et des résultats obtenus à cette date. En novembre 2012 ainsi qu'en mars 2013, le comité d'initiative prendra des dispositions sur cette question et il décidera des conditions qui doivent être réunies pour que l'initiative soit retirée.

### Bilan intermédiaire: tout est encore en suspens

Après un débat au Conseil des Etats et deux séances tenues dans chacun des trois groupes de travail, un bilan intermédiaire permet d'observer que pour le moment, tous les participants travaillent d'arrache-pied à trouver une solution en faveur de la médecine de famille. Ce constat s'est particulièrement vérifié lorsque le Conseiller fédéral Alain Berset a donné le départ officiel au plan directeur, lors de la séance du 11 juin 2012, en présence de tous les protagonistes importants (Conférence des directeurs et directrices cantonaux de la santé CDS, Conférence universitaire suisse CUS, Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, OFSP et FMH).

Les médecins de famille s'ouvrent à toute solution constructive et prêtent main forte à la collaboration à quelque niveau que ce soit, et ils en ont fait la preuve par l'acte ces derniers mois en collaborant au plan directeur.

Toutefois, ils maintiendront leur initiative tant que les revendications essentielles n'en sont pas satisfaites. Car les médecins de famille ont déjà connu d'amères expériences en matière politique. A l'époque suivant la manifestation du 1<sup>er</sup> avril 2006 par exemple, on leur avait promis d'améliorer leur situation, et rien de tangible n'avait été entrepris dans ce sens. Ces promesses ont duré trop longtemps. Les belles paroles ne servent à rien s'il faut pallier la pénurie de médecins de famille qui menace à l'horizon. Seuls des actes concrets seront d'utilité.

Correspondance:

Bernhard Stricker, lic.phil.

Medienbeauftragter Verein Initiativkomitee «Ja zur Hausarztmedizin»

Waaghausgasse 5, 3011 Bern

info[at]jzh.ch

